



		<b>A compléter par la Composante</b>
<b>Date du dépôt de la demande</b>		<b>22/05/2020</b>
<b>Code et Nom Composante</b>		<b>963 UFR STAPS</b>
<b>Formation concernée</b>	<b>Mention</b>	Master STAPS : entraînement et optimisation de la performance sportive
	<b>Parcours</b>	
	<b>Année du cursus concernée par la modification</b>	<b>Master 2 EOPS</b>
<b>Typologie et formulation de la demande :</b>		<input type="checkbox"/> <b>Modification de maquette :</b>
		<input checked="" type="checkbox"/> <b>Modification des modalités de contrôle de connaissances</b> Dans le cadre de la situation sanitaire actuelle liée à la pandémie de COVID 19, et dans la perspective des évaluations de seconde session, le bureau de direction de l'UFR STAPS a souhaité que la révision des modalités de contrôle des connaissances (MCC) s'applique dans le cadre suivant : <ul style="list-style-type: none"><li>- Toutes les évaluations sont considérées comme des contrôles continus. Il n'y a donc pas d'obligation d'anonymat.</li><li>- Les épreuves d'évaluation de la seconde session se dérouleront du 15 au 26 juin, selon un calendrier défini pour chaque formation.</li><li>- Pour toute épreuve, les étudiant·e·s sont averti·e·s au moins 2 semaines avant de la date, de l'heure et des nouvelles modalités d'évaluation (régime général et dispensés d'assiduité).</li><li>- Toutes les évaluations doivent utiliser la plateforme Madoc (diffusion des sujets et recueil des devoirs), disposant de toutes les fonctionnalités adaptées et sécurisées.</li><li>- La seconde session sera accessible sur inscription sur les EC et UE non-validées par l'étudiant.e (moins de 10)</li></ul> Cf tableau joint